



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue

17 novembre 2015, Bruxelles

Déclaration

Les ministres et autres chefs de délégation, réunis lors de cette conférence pour la promotion d'une économie bleue dans la région méditerranéenne à Bruxelles le 17 novembre 2015, sous la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée (UpM), assurée par S.E. M. Ayman Hatahet, ministre des transports du Royaume hachémite de Jordanie, et par S.E. M. Karmenu Vella, commissaire pour l'environnement, les affaires maritimes et la pêche de l'Union européenne,

rappelant

- la déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, la déclaration de Marseille de novembre 2008 et les conférences ministérielles pertinentes de l'UpM, notamment:
 - la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la recherche et l'innovation tenue à Barcelone les 2 et 3 avril 2012;
 - la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le renforcement du rôle des femmes dans la société tenue à Paris les 11 et 12 septembre 2013;
 - la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur les transports tenue à Bruxelles le 14 novembre 2013;
 - la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'énergie tenue à Bruxelles le 11 décembre 2013;
 - la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur la coopération industrielle tenue à Bruxelles le 19 février 2014;
 - la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'environnement et le changement climatique tenue à Athènes le 13 mai 2014, adoptée conjointement avec la stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable;
 - la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie numérique tenue à Bruxelles le 30 septembre 2014;
- la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (la «Convention de Barcelone»), ses protocoles et décisions, ainsi que le plan d'action pour la Méditerranée et la stratégie méditerranéenne de développement durable;
- la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, ainsi que les autres conventions internationales et le droit international coutumier relatifs aux activités concernant les océans et les mers, et notamment la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources;
- la Conférence des Nations unies sur le développement durable et le nouveau programme



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

de développement mondial pour la période 2015-2030 adopté à New York le 26 septembre 2015 : "Transformer notre monde: l'agenda 2030 pour le développement durable".

considérant

- les conclusions des 12^e et 14^e conférences de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) tenues à Athènes les 18 et 19 avril 2013 et à Naples le 30 octobre 2014, et leurs initiatives;
- les conclusions de la conférence des parties prenantes à l'UpM «Vers une feuille de route pour un investissement et des emplois bleus en Méditerranée» tenue à Athènes le 27 mai 2015;
- la mise en œuvre actuelle de la stratégie de l'Union pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne approuvée par les représentants des pays participants¹ le 18 novembre 2014;
- le processus de révision de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable;
- les travaux de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM);

soulignant la nécessité pour la région méditerranéenne de faire le meilleur usage possible du potentiel que représente l'économie bleue, d'encourager la croissance, l'emploi et l'investissement et de réduire la pauvreté, tout en conservant des mers en bon état et en définissant une vision claire pour le développement durable et intégré des secteurs marin et maritime au niveau national et au niveau du bassin maritime;

préoccupés par les conséquences d'un développement économique inégal, des disparités en matière de capacité de recherche et d'innovation, d'une inadéquation des compétences de la main-d'œuvre, de la lenteur du développement de pôles et de réseaux ainsi que d'un accès limité aux financements; gardant à l'esprit que ces problèmes touchent tant le secteur public que le secteur privé, et notamment les petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent un rôle essentiel pour la croissance économique et la création d'emploi;

conscients que:

- les industries, les activités humaines et les écosystèmes centrés sur la mer sont interconnectés; et
- il est nécessaire d'améliorer la connectivité dans la région;

soulignant

- la multiplication des problèmes environnementaux et climatiques auxquels l'ensemble de la région est confrontée, qui peuvent être exacerbés par une croissance démographique et une urbanisation rapides, ainsi que par l'utilisation non durable des ressources marines, et **reconnaissant** que ces problèmes, si une solution appropriée n'y est pas apportée, vu les capacités et les besoins de développement respectifs, pourraient devenir une source d'instabilité de plus en plus importante et porter atteinte aux conditions de vie des générations présentes et futures de la région;

¹ Cette stratégie est axée sur la croissance bleue, notamment sur la recherche et l'innovation marines, le milieu marin et la pollution marine, l'aquaculture, la pêche, la gouvernance maritime, le tourisme et les transports, et concerne l'Italie, la Slovaquie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro, l'Albanie et la Grèce.



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

- la nécessité de protéger le patrimoine naturel et culturel de la région méditerranéenne et d'encourager des modèles de consommation et de production durables;
- la nécessité de permettre à tous les pays méditerranéens de tirer pleinement parti de l'économie bleue, conformément au droit international et sur la base des bonnes pratiques existantes;

réaffirmant

- qu'il est nécessaire d'investir dans la recherche et l'innovation afin de faire face aux défis principaux de la région et de proposer des solutions adaptées et de créer de nouvelles possibilités commerciales dans l'économie bleue;
- qu'il est nécessaire d'adopter un environnement commercial plus favorable en encourageant l'entrepreneuriat, l'innovation et les PME;
- l'importance d'une interface science-politique pour promouvoir les approches interdisciplinaires et les perspectives politiques;

soulignant

- qu'une coopération régionale cohérente et efficace est nécessaire afin de faire face à ces défis;
- le rôle important du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée pour l'amélioration de la coopération régionale, le soutien à l'intégration et aux partenariats ainsi que la nécessité de fournir au secrétariat de l'Union pour la Méditerranée le soutien et les moyens dont il a besoin pour mener à bien sa fonction;

reconnaisant les programmes de jumelage et d'assistance technique de l'UE, l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) et les programmes de coopération transnationaux et transfrontaliers (notamment financés par l'instrument européen de voisinage, IEV, l'instrument de préadhésion, IPA, et le Fonds européen de développement régional) et toute autre source de financement comme des instruments importants pour l'établissement de partenariats de coopération concrets et durables apportant des bénéfices mutuels et renforçant les politiques et capacités nationales;

en ce qui concerne le développement ultérieur de l'économie bleue,

les ministres ***reconnissent***:

- l'importance de parvenir à une définition commune de l'économie bleue, qui peut inclure, entre autres, l'ensemble des activités humaines dépendant de la mer et/ou sous-tendues par les interactions terre/mer dans cadre du développement durable et qui comprend notamment des secteurs de l'industrie et des services tels que l'aquaculture, la pêche, les biotechnologies bleues, le tourisme littoral et maritime, le transport maritime, la construction/réparation navales, les ports, l'énergie des océans et l'énergie marine renouvelable, y compris l'éolien offshore, qui représentent les principaux secteurs économiques maritimes traditionnels et émergents dans le bassin méditerranéen;
- que des mers propres et en bon état de santé constituent un moteur et un catalyseur des économies nationales et régionales;
- le potentiel que représentent les lignes de fret, de transport de passagers et de croisière pour dynamiser le commerce et développer les activités commerciales et touristiques dans l'ensemble du bassin méditerranéen;



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

- la nécessité de garantir que les politiques et actions nécessaires à la promotion de l'économie bleue sont clairement considérées comme des priorités et figurent autant que possible dans les stratégies nationales et *invitent* les membres de l'UpM à entreprendre les réformes nationales nécessaires à la création d'un environnement plus propice aux investissements. En parallèle, un message clair continuera ainsi d'être envoyé aux donateurs internationaux, régionaux et bilatéraux, aux institutions financières internationales (IFI)² et au secteur privé concernant l'importance que revêtent leurs contributions, en plus des ressources nationales, pour soutenir les investissements nécessaires;
- la nécessité d'augmenter et d'améliorer l'utilisation des ressources existantes afin de faire face aux défis spécifiques au bassin méditerranéen ainsi que le besoin d'une approche plus stratégique et plus intersectorielle et d'une planification des investissements directs et indirects dans l'économie bleue, et *invitent* les IFI et les donateurs concernés, ainsi que les investisseurs privés, à s'engager pleinement dans des mécanismes de financement de projets existants et à venir et à développer ou renforcer les autres outils financiers nécessaires à la promotion de ces projets;

les ministres *réaffirment* les objectifs à long terme existants pour la gestion durable de la mer et pour une Méditerranée plus propre d'ici 2020, comme convenus par les États membres de l'UpM, et exprimés en particulier dans la Convention de Barcelone, et dont la réalisation passe notamment par:

- la promotion d'une production et d'une consommation durables et d'une utilisation efficace des ressources³, qui jouent un rôle important dans le cadre des efforts de réduction des déchets marins; la protection et l'utilisation durable de l'environnement marin, visant au bon état écologique des eaux marines et côtières, notamment grâce à l'initiative Horizon 2020 de l'UpM pour une mer Méditerranée plus propre;
- le traitement de l'urbanisation littorale croissante de la région et des défis liés à l'environnement et au changement climatique qu'elle pose, notamment grâce à l'initiative de l'UpM pour le financement de projets urbains (UPFI);
- la promotion de la mise en œuvre du mémorandum d'accord de 2013 entre le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM);
- l'amélioration de la sécurité maritime, conformément aux Conventions de l'Organisation maritime internationale, de la capacité de réaction face aux catastrophes d'origine humaine et naturelle et de la prévention de la pollution par les navires, en coopération et dans le cadre légal convenu avec les organisations régionales concernées et par le biais d'initiatives régionales telles que le Centre régional méditerranéen pour l'intervention

² Par exemple, la Banque européenne d'investissement, le Groupe bancaire islamique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la KfW, la Banque mondiale, la Société financière internationale, etc.

³ Exemples d'actions/projets régionaux: la stratégie méditerranéenne pour le développement durable, le cadre régional d'adaptation au changement climatique, le plan d'action pour une consommation et une production durables en cours d'élaboration dans le cadre du PNUE/PAM, le programme SWITCH Med financé par l'UE, le projet Med-RESCP de l'UpM (promouvant l'adoption de modèles de consommation et de production durables et d'utilisation efficace des ressources dans la région méditerranéenne) et le programme RECP Net (réseau mondial pour une production économe en ressource et plus propre).



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et l'initiative SAFEMED III⁴;

en ce qui concerne les investissements dans la recherche, la technologie, l'innovation, les connaissances et les compétences bleues,

les ministres *reconnaissent*:

- la nécessité de saisir les opportunités de croissance et de création d'emplois décents dans l'économie bleue en promouvant la recherche, le transfert de technologies et les partenariats industriels dans toute la région, en facilitant la création de réseaux entre les pôles d'activités maritimes et en cherchant à créer de nouvelles solutions technologiques ainsi que des produits et services innovants;
- le travail accompli par certains partenaires dans le cadre du développement de «l'initiative BLUEMED - Initiative pour la recherche et l'innovation pour des emplois et une croissance bleue dans la région méditerranéenne»⁵ et de son programme stratégique de recherche et d'innovation, ainsi que dans le cadre du recensement des principaux défis communs pour la recherche et l'innovation maritimes dans la région;
- la nécessité d'apporter des connaissances permettant de fonder la prise de décision;
- la mise en œuvre réussie de l'initiative phare de l'UpM intitulée «Initiative méditerranéenne pour l'emploi» (Med4Jobs), qui vise à l'amélioration de la création d'emplois au moyen du développement et de la diffusion des bonnes pratiques recensées sur les rives nord et sud de la Méditerranée et des éventuels projets connexes présentant un intérêt pour les secteurs marin et maritime;
- le potentiel des données, systèmes et applications ouverts, partagés et à qualité assurée, couplés aux technologies numériques afin de rendre les données plus disponibles et accessibles aux utilisateurs issus du secteur tant privé que public, dans le respect des cadres réglementaires internationaux et nationaux correspondants, en vue de stimuler l'innovation et d'encourager une économie basée sur les données;
- la nécessité d'améliorer l'éducation, la formation, les capacités scientifiques et le développement des compétences dans le domaine maritime et de renforcer le potentiel de coopération en ce qui concerne les connaissances maritimes et marines, par exemple les travaux de l'Académie arabe des sciences, des technologies et du transport maritime et de l'Académie maritime internationale pour la sécurité, la sûreté et l'environnement;

les ministres *saluent* la proposition d'inclure les partenaires de l'UpM dans la mise en œuvre de l'initiative BLUEMED susmentionnée sur la base du volontariat et de soutenir la création d'un réseau entre les pôles d'activités maritimes de la Méditerranée;

⁴ <http://www.emsa.europa.eu/implementation-tasks/training-a-cooperation/safemed-iii.html>.

⁵ L'initiative BLUEMED vise à favoriser les actions communes pour la recherche et l'innovation, y compris la coordination, la planification et la programmation des priorités de recherche et d'innovation, et à encourager l'intégration des milieux industriel et universitaire de recherche marine et maritime, afin de maximiser les effets de levier des investissements dans la recherche, tant du point de vue commercial que du point de vue des politiques publiques au niveau régional, national et de l'UE. Elle a été élaborée au cours de la présidence italienne du Conseil européen (2^e semestre 2014), en collaboration avec les États membres de l'UE bordant la Méditerranée et le Portugal. Son document d'orientation a été présenté lors du Conseil Compétitivité de l'UE de décembre 2014.



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

les ministres **reconnaissent** l'importance du renforcement des capacités humaines et de la mobilité des étudiants, des chercheurs et des travailleurs afin d'encourager la création d'emplois bleus. La mise en place d'un ou plusieurs réseaux et/ou le renforcement des réseaux existants entre les institutions d'éducation, de formation et de recherches concernées, qui répondent aux besoins des professions marines et maritimes, seraient bénéfiques pour la création de nouveaux cursus, programmes d'enseignement et professions dans l'économie bleue, par exemple dans les domaines des nouvelles technologies, de la sécurité maritime et de la sécurité des gens de mer, et permettraient de stimuler les compétences et l'employabilité dans le bassin méditerranéen;

les ministres **soulignent** l'importance du renforcement de la coopération et des échanges de bonnes pratiques entre les parties intéressées sur le pourtour méditerranéen et **recommandent** au secrétariat de l'UpM de promouvoir la création de réseaux entre les différentes institutions d'éducation et de formation maritimes;

en ce qui concerne la gouvernance maritime,

les ministres **reconnaissent**:

- les travaux réalisés au sein des cadres de coopération et de coordination existants et **appellent** à poursuivre le renforcement des synergies de projets et d'activités entre le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, la Commission européenne, l'Organisation maritime internationale, le PNUE/PAM et les autres organes exécutifs régionaux concernés;
- la nécessité de renforcer la coordination et la coopération dans le domaine des affaires maritimes afin d'améliorer la gouvernance maritime et d'étudier la valeur ajoutée et la faisabilité des stratégies maritimes appropriées, y compris au niveau sous-régional (en s'inspirant notamment des processus multilatéraux existants, comme le dialogue 5+5, le traité d'Agadir et la stratégie européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne);
- le rôle consultatif que la société civile, y compris les ONG reconnues et enregistrées, les partenaires sociaux, les milieux universitaires, les institutions financières et de recherche, les autorités locales et régionales, le secteur privé et les autres parties intéressées, peut jouer dans la réalisation des objectifs de l'économie bleue et **reconnaissent** qu'il est nécessaire de prendre des mesures afin d'améliorer ses opportunités et capacités de participation au processus décisionnel, notamment en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques, conformément à la législation nationale;
- l'importance de la mise en place d'une approche éco-systémique de la gestion des ressources marines et du passage à des modèles de consommation et de production plus durables, qui peuvent être une source d'éco-innovation et servir d'interface entre les économies vertes et bleues;

les ministres **demandent** le renforcement de la coordination et de la coopération dans le domaine des affaires maritimes afin d'améliorer la gouvernance maritime et de créer un environnement propice à l'économie bleue dans le bassin méditerranéen, notamment:

- en **confiant** au secrétariat de l'Union pour la Méditerranée le soin de promouvoir un dialogue régional sur l'économie bleue durable et sur la coordination intersectorielle des politiques maritimes, par le biais du Forum sur l'économie bleue convenu ci-après et des autres cadres de dialogue existants de l'UpM, ainsi que d'appuyer le nouveau projet IEV



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

pour le soutien du dialogue politique régional sur la politique maritime intégrée et l'économie bleue, en coopération avec les organisations régionales concernées, comme le PNUE/PAM, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et d'autres;

- en **recommandant** la recherche de la cohérence entre les politiques et les initiatives mises en œuvre dans le domaine de l'économie bleue;
- en **souscrivant à** la création d'un Forum de l'UpM sur l'économie bleue⁶, qui permettrait de rassembler une fois par an les pays de la Méditerranée aux fins de l'échange d'informations, d'opinions et de bonnes pratiques; de créer des synergies entre les initiatives actuelles et de fournir des informations pour les futures actions et pour les approches par bassin ou les stratégies maritimes possibles, en évitant la duplication des initiatives et organismes existants. Ce Forum devrait assurer le suivi de la présente déclaration et évaluer les progrès réalisés. Le Forum sera coprésidé par les coprésidences de l'UpM et son secrétariat sera assuré par le secrétariat de l'UpM;
- en **soulignant** l'importance d'établir les mécanismes de création de réseau appropriés pour les parties intéressées dans l'économie bleue sur le pourtour méditerranéen et en **confiant** au secrétariat de l'UpM la tâche de poursuivre le développement du centre virtuel de connaissances sur les affaires marines et maritimes sur la base des conseils et du contrôle du Forum susmentionné, en **soulignant** également la nécessité d'apporter à ce centre les ressources nécessaires;
- en **invitant** les États membres de l'UpM à promouvoir et renforcer la coopération et la coordination entre les ministères, agences, autorités locales et régionales et entités privées en **prenant** les mesures appropriées et à s'assurer que des approches intégrées et cohérentes des affaires maritimes et des objectifs de l'économie bleue sont incorporées dans les politiques sectorielles et les structures institutionnelles en **établissant** comme il convient des dispositifs de coordination interministérielle au niveau national;
- en **promouvant** l'application d'instruments intersectoriels, comme la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières, en tenant compte des interactions terre-mer au moyen d'une approche basée sur l'écosystème et en insistant sur l'importance d'accélérer les efforts concernant la prise de mesures nécessaires au développement d'un réseau cohérent et bien géré d'aires marines protégées afin d'atteindre les objectifs du plan d'action pour la Méditerranée;

enfin

les ministres **appellent** le secrétariat de l'UpM et l'UpM à continuer de recenser et de promouvoir des projets correspondant aux priorités régionales pertinentes et, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés, à renforcer encore la visibilité, l'appropriation et l'accès aux financements, y compris au moyen d'instruments financiers (tels que les subventions croisées et les prêts à taux bonifié), et **recommandent** aux IFI et donateurs concernés de tenir dûment compte de ces projets lorsqu'ils prévoient et établissent leurs programmes;

les ministres **appellent** les autorités concernées à améliorer les synergies:

⁶ Prenant la suite du groupe de travail sur la politique maritime intégrée (PMI) en Méditerranée.



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

- entre les initiatives de coopération sud-sud, comme le traité d'Agadir;
- entre les programmes concernant les rives nord et sud de la Méditerranée, notamment le programme « Interreg Méditerranée (MED) » et le programme « IEV Coopération transfrontalière en Méditerranée (IEV-CT-MED) », en garantissant le partage des résultats du projet, autant que nécessaire, et une coordination solide concernant la définition du contenu des appels à projets;

les ministres **reconnaissent** l'importance de prendre en compte les messages clés transmis par la conférence des parties prenantes à l'UpM « Vers une feuille de route pour un investissement et des emplois bleus en Méditerranée » (tenue à Athènes le 27 mai 2015) dans la mise en œuvre de la présente déclaration et conviennent d'y joindre en annexe la liste intégrale de ces messages clés (annexe I);

les ministres **conviennent** de tenir la prochaine conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée concernant l'économie bleue au plus tard en 2018 et **demandent** au secrétariat de fournir un rapport sur le Forum annuel de l'UpM sur l'économie bleue lors de la réunion des hauts fonctionnaires de l'UpM;

les ministres tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance au gouvernement de la Grèce pour avoir reçu la conférence des parties prenantes sur l'économie bleue à Athènes le 27 mai 2015 et pour sa chaleureuse hospitalité, ainsi qu'au secrétariat de l'UpM pour l'aide apportée à l'organisation de cette réunion.



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

ANNEXE I

MESSAGES CLÉS DES GROUPES DE

LA CONFERENCE DES PARTIES PRENANTES A L'UNION POUR LA MEDITERRANEE «VERS UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UN INVESTISSEMENT ET DES EMPLOIS BLEUS EN MEDITERRANEE» du 27 mai 2015 à Athènes

Groupe 1A - Nouveaux partenariats pour la recherche et l'innovation marines en Méditerranée

1. Reconnaître que la notion d'économie bleue n'est pas encore bien établie dans tous les pays de la Méditerranée et que cette disparité devrait se refléter dans les flux de financement, notamment dans le déploiement des instruments de l'UE concernés.
2. Reconnaître la nécessité d'un suivi plus structuré, d'un partage facilité des résultats des activités de recherche et d'innovation marines et maritimes ainsi que de la diffusion des innovations technologiques dans la région méditerranéenne.
3. Reconnaître l'importance des industries concernées à un stade plus précoce, notamment pour le développement des biotechnologies bleues, et plus précisément lors de la mise au point des programmes de recherche et d'innovation, ce qui peut contribuer à accélérer la croissance et la création d'emplois dans l'économie bleue, tout particulièrement lorsque les actions se concentrent sur les pôles d'activités maritimes et leur périphérie et faciliter la participation des pays partenaires.
4. Demander l'établissement d'un réseau de pôles d'activités maritimes en Méditerranée, piloté par des parties prenantes et industries locales.
5. Demander la formation/la reconversion des scientifiques, professionnels, techniciens et entrepreneurs qui ont le potentiel et les compétences nécessaires pour répondre aux problèmes écologiques, économiques et sociétaux multidimensionnels, dans une perspective holistique visant la création de nouveaux «métiers de la mer» qualifiés.
6. Appeler les ministres de l'UpM à envisager l'éventuelle inclusion des partenaires méridionaux et orientaux de l'UpM dans la mise en œuvre de l'initiative BLUEMED.

Groupe 1B - Opportunités commerciales émergentes basées sur la connaissance

1. Reconnaître le potentiel des données partagées, des données ouvertes et des TIC s'agissant d'encourager l'innovation et le soutien à une économie fondée sur les données, en facilitant et en garantissant la disponibilité et l'accessibilité des données pour les utilisateurs issus du secteur tant privé que public dans l'ensemble des États membres de l'UpM.
2. Reconnaître l'importance et la valeur ajoutée des projets en cours qui associent une large variété d'acteurs, comme les universités, les entités de recherche, les gouvernements, les entreprises ou le public, afin de collecter des données marines et maritimes provenant de multiples plateformes et de travailler à l'amélioration de l'accessibilité de ces données. La



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

croissance bleue est déjà lancée (par exemple à travers les services Copernicus et EMODNET) mais doit être accélérée.

3. Reconnaître les bénéfices que l'amélioration de l'accessibilité des données et le partage des connaissances scientifiques peuvent apporter en matière de compétitivité des secteurs portuaire et de transport maritime, de traitement efficace des questions environnementales transfrontières en Méditerranée et d'efficacité des administrations publiques. Il peut en résulter dans le même temps une amélioration de nos connaissances des activités en mer et de notre compréhension de l'environnement et des systèmes biologiques marins. Les entreprises de l'économie numérique doivent prendre davantage conscience de la disponibilité de telles données et investir dans la création de nouveaux savoirs.
4. Encourager le renforcement des capacités dans les pays appartenant à la région MENA au moyen d'une assistance technique, d'un transfert de technologies et d'une mobilisation de fonds appropriés afin de favoriser la croissance et le développement durable dans les secteurs de l'économie bleue, tout en tenant compte de manière appropriée des questions liées aux droits de propriété intellectuelle.
5. Saluer le centre virtuel de connaissances (CVC) comme un mécanisme efficace permettant de cataloguer systématiquement les nombreuses initiatives marines et maritimes en Méditerranée et enjoindre à l'UpM ou au PNUE/PAM de l'héberger afin de fournir des mises à jour et d'en assurer la continuité.
6. Rendre les données disponibles au moyen de services web ou d'API (interfaces de programme d'application) qui supportent l'accès aux données de machine à machine et permettent aux utilisateurs de demander les sous-ensembles de données voulus.
7. En ce qui concerne les données scientifiques ouvertes et partagées, les meilleures pratiques doivent être respectées afin d'assurer la qualité et la fiabilité des données.
8. Les collaborations entre la recherche et l'industrie ainsi que les partenariats public-privé (PPP) doivent être encouragés en vue d'accélérer la commercialisation des recherches en cours en matière d'exploration des données et de création de nouveaux produits tirés des ressources de données marines et maritimes.

Groupe 1C - Déchets marins

1. Dans le cadre plus large de l'action à mener en matière d'environnement, telle que déterminée et examinée par la réunion ministérielle de l'UpM de 2014 et ses mesures de suivi, la question des déchets marins a été élevée au rang de nouvelle priorité. D'un point de vue préventif, des engagements forts en matière de consommation et de production durables sont essentiels au traitement de ce problème.
2. Les déchets marins sont une conséquence d'une économie linéaire et ont de fortes répercussions économiques; ils constituent un symbole d'une société gérant mal ses ressources. Le plan régional sur les déchets marins (entré en vigueur en juillet 2014) constitue un cadre juridique contraignant pour les parties à la Convention de Barcelone. Des efforts collaboratifs multidisciplinaires, multi-institutionnels, multipartites et régionaux ainsi que des synergies améliorées sont particulièrement nécessaires.
3. Traiter les besoins et les lacunes en matière de données concernant les quantités, les tendances, les sources et l'incidence des déchets marins, en portant une attention particulière



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

au plastique/microplastique ainsi qu'aux conséquences sur la chaîne alimentaire et la santé humaine; mise en évidence de points névralgiques; création/extension d'un mécanisme et d'un réseau méditerranéens de suivi portant sur les déchets marins; meilleure compréhension du potentiel offert par différentes mesures de traitement du problème, en évitant de fragmenter l'approche.

4. Nécessité de projets/d'activités de démonstration pilotes (mesures dites «sans regrets» afin de vérifier l'efficacité, le rapport coûts/bénéfices, etc.) promouvant des actions qui visent à prévenir, réduire et supprimer les déchets marins de la Méditerranée, conformément aux indications contenues dans le plan régional sur les déchets marins, et associant un large panel de parties prenantes (secteur privé, société civile, autorités locales/nationales, etc.). Les modèles d'économie circulaire et de durabilité existants pourraient être étendus à la région méditerranéenne.
5. Améliorer la prise de conscience du problème des déchets marins et mener des campagnes de sensibilisation dans la région et les pays de la Méditerranée visant à promouvoir la coresponsabilité de l'ensemble des parties prenantes et à créer des «agents du changement» afin de traiter la question des déchets marins, de leurs incidences et du besoin de prévention.
6. Communication sur le problème: traiter les parties prenantes comme des agents de référence et adopter une approche tournée vers les solutions, qui est plus efficace pour susciter des actions.

Groupe 2A - Outils de gouvernance maritime

1. Développer une vision et un cadre clairs pour la Méditerranée.
2. La coopération transfrontalière, y compris les plateformes adéquates, est un facteur essentiel.
3. Inviter les pays méditerranéens à examiner la valeur ajoutée des stratégies spécifiques au bassin maritime possibles, y compris au moyen d'une approche thématique.
4. Les stratégies de bassin maritime peuvent être un catalyseur de l'amélioration de la coordination au niveau national et devraient prendre en compte l'intégrité fonctionnelle des organismes/plateformes existants.
5. Il est nécessaire d'établir une définition et/ou un langage commun de l'économie bleue, qui seraient assez larges pour représenter tous les partenaires.
6. Appeler les institutions concernées à examiner la manière dont l'approche de planification de l'espace maritime peut être appliquée ou adaptée aux différents contextes du bassin méditerranéen.
7. Permettre un renforcement des capacités, un partage et un transfert des connaissances sur mesure afin d'assurer un point de départ égal.
8. Garantir la certitude des investissements au moyen d'une approche au niveau du bassin maritime et en appliquant la planification de l'espace maritime.
9. Toute décision doit se baser sur les connaissances en utilisant les outils de planification appropriés, comme le centre virtuel de connaissances.

Groupe 2B - Nouvelles technologies et compétences pour le transport maritime, l'énergie des océans et l'éolien offshore



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

1. Mettre en place des stratégies pour une technologie moderne dans chaque pays, incluant de manière efficace la dimension de l'enseignement maritime.
2. Encourager les pays à établir des pôles d'activités maritimes ou des plateformes de coopération, promouvant ainsi la coopération en Méditerranée.
3. Former les opérateurs des activités sur terre et en mer à adopter les technologies modernes, à développer de nouveaux équipements et les compétences et connaissances nécessaires.
4. Mettre en place des institutions d'enseignement maritime méditerranéennes dans divers domaines (GPL, GNL, pétroliers, exploitation et maintenance intelligentes des ports).
5. Améliorer la visibilité et l'attractivité des carrières maritimes afin d'attirer les jeunes vers les domaines maritimes.

Groupe 2C - Nouveaux concepts touristiques pour une Méditerranée durable

1. Le tourisme côtier et maritime représente un secteur économique considérable, qui connaît une croissance soutenue tout en présentant un énorme potentiel et des défis majeurs.
2. Les objectifs principaux devraient être la durabilité à long terme et la préférence accordée à la qualité plutôt qu'à la quantité.
3. Il existe des problèmes communs à tous les pays méditerranéens, ainsi que des défis communs: comment concevoir de nouvelles et meilleures offres touristiques, comment mieux partager les bénéfices, comment utiliser les technologies modernes, comment développer plus avant le tourisme de croisière, le tourisme lié à la plongée, à la navigation de plaisance, etc.
4. Le tourisme de croisière représente un segment important du tourisme côtier et contribue au tourisme durable dans l'est de la Méditerranée. Un personnel bien formé et professionnel est la clé du succès. À l'heure actuelle, il n'existe aucune harmonisation de la formation et de l'éducation aux métiers maritimes dans le secteur de la croisière.
5. On assiste à des développements très prometteurs dans le secteur du tourisme archéologique sous-marin: un musée innovant sur le patrimoine sous-marin et un certain nombre d'initiatives pilotes de musées in situ sont actuellement prévus en Grèce. Ils peuvent être source de revenus supplémentaires mais des mesures sont nécessaires afin de protéger les antiquités, notamment la mise en place de technologies comme les caméras sous-marines.
6. La coopération régionale est un prérequis pour un tourisme durable en Méditerranée; elle doit être recherchée par le biais d'outils comme les projets communs et par l'utilisation de stratégies macrorégionales, de la connectivité maritime, etc.
7. Établir un cadre permanent («Forum sur la croisière en Méditerranée») afin d'élaborer une vision, d'améliorer l'implication des parties prenantes et de dynamiser la coopération régionale.
8. Les parties prenantes doivent devenir plus actives dans la coopération régionale.
9. Promouvoir des formules touristiques complètes comprenant des croisières, de la plongée, de la navigation, etc. en Méditerranée. Poursuivre l'amélioration de l'image du tourisme en Méditerranée. Mettre en place des circuits culturels, des itinéraires communs, des réseaux d'activités maritimes.



European Union



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



**Royaume
hachémite de
Jordanie**

10. Investir dans le renforcement des capacités lorsqu'il n'existe pas de connaissances suffisantes sur la manière de réguler et de comprendre les effets de l'autorisation de marinas et d'autres activités liés aux loisirs.
11. Investir dans l'enseignement et les compétences maritimes.
12. Utiliser les outils de gestion intégrée des zones côtières et de planification de l'espace maritime afin de prévenir tout développement excessif du littoral, de manière à prendre en compte les questions environnementales et à trouver le juste milieu pour parvenir à un tourisme respectueux de l'environnement.